



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

① CH 667 778 A5

⑤ Int. Cl.4: A 43 B 5/04

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ **FASCICULE DU BREVET** A5

⑲ Numéro de la demande: 1437/86

⑦ Titulaire(s):
Lange International S.A., Fribourg

⑳ Date de dépôt: 11.04.1986

⑧ Inventeur(s):
Marxer, Herbert, Schaan (LI)

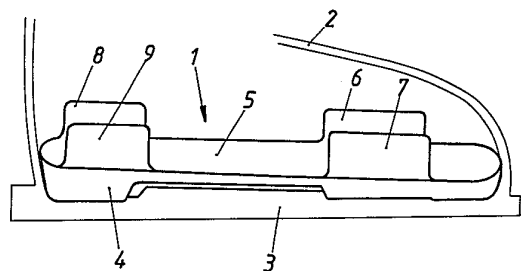
㉑ Brevet délivré le: 15.11.1988

㉒ Fascicule du brevet
publié le: 15.11.1988

⑨ Mandataire:
Bugnion S.A., Genève-Champel

⑭ **Support plantaire pour chaussure de ski.**

⑮ Le support plantaire est constitué d'une pièce profilée rigide (4) dont la face supérieure est revêtue d'une garniture en matière souple (5), par exemple en feutre, munie de pattes latérales (6, 7, 8, 9) qui viennent s'appliquer contre la face intérieure de la coque (2) de la chaussure. La suppression d'une ou plusieurs de ces pattes par coupure ou par repliage sous le support plantaire, permet d'élargir l'espace intérieur de la chaussure et d'adapter ainsi la chaussure à la largeur du pied.



REVENDEICATIONS

1. Support plantaire pour chaussure de ski constitué d'une pièce profilée rigide (4) dont la face supérieure est revêtue d'une garniture en matière souple (5), caractérisé par le fait que ladite garniture (5) est munie d'au moins une patte latérale (6, 7, 8, 9) située en dehors de la face supérieure de la pièce rigide.

2. Support plantaire selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la garniture (5) comprend deux pattes (6, 7) situées de part et d'autre de la partie du support destinée à recevoir l'avant du pied.

3. Support plantaire selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que la garniture (5) comprend deux pattes (8, 9) situées de part et d'autre de la partie du support destinée à recevoir le talon.

4. Support plantaire selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que ladite pièce profilée rigide (4) présente, dans sa face inférieure, des creusures (10, 11) destinées à recevoir les pattes (6, 7) repliées sous la pièce rigide.

DESCRIPTION

La présente invention a pour objet un support plantaire pour chaussure de ski constitué d'une pièce profilée rigide dont la face supérieure est revêtue d'une garniture en matière souple.

La plupart des chaussures de ski actuelles sont constituées d'une coque en matière plastique relativement rigide dont le fond est plat et d'épaisseur approximativement constante pour des raisons de moulage. Pour la pratique du ski, il est toutefois nécessaire d'avoir une certaine inclinaison de la partie supportant le pied. A cet effet, on dispose à l'intérieur de la coque un support plantaire constitué d'une pièce profilée rigide en matériau léger, par exemple un matériau synthétique cellulaire, revêtu d'une garniture en feutre pour le confort du pied.

Ces chaussures sont munies d'un chausson intérieur amovible et il est connu d'adapter la largeur de la chaussure au pied du skieur en introduisant ou en enlevant des pièces de tissu ou de feutre dans des poches prévues dans le chausson (FR-2 342 039 et CH 645 255).

La présente invention a également pour but de permettre une adaptation de la largeur intérieure de la chaussure au pied du skieur en utilisant à cet effet le support plantaire.

Selon l'invention, la garniture du support plantaire est munie d'au moins une patte latérale, de préférence deux ou quatre, située en dehors de la face supérieure de la pièce rigide.

La suppression de la patte latérale, respectivement des pattes latérales, soit en la coupant au moyen d'un ciseau, soit en la repliant sous le support plantaire, permet d'élargir la chaussure, soit dans la région du pied, soit dans la région du talon.

La chaussure équipée d'un support plantaire selon l'invention est donc destinée à un pied étroit. Le support plantaire est de préférence

muni d'au moins deux pattes latérales opposées vers la région du pied, de telle sorte que, pour un pied plus large, on supprime ou escamote une ou deux pattes selon la largeur du pied.

Dans la région du talon, on opère de la même manière, mais il est également possible de replier les deux pattes l'une sur l'autre pour augmenter la hauteur du support plantaire sous le talon, c'est-à-dire augmenter légèrement l'inclinaison initiale du pied vers l'avant.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'invention.

La figure 1 est une vue en perspective du support plantaire selon l'invention, la coque de la chaussure de ski étant représentée en trait fin en transparence.

La figure 2 est une vue de dessous d'une variante d'exécution montrant deux pattes repliées sous le support plantaire.

La figure 1 représente un support plantaire 1 en trait fort placé dans le fond d'une coque 2 représentée en trait fin d'une chaussure de ski en matière plastique venu d'une pièce avec une semelle 3.

Le support plantaire 1 comprend une pièce profilée rigide 4 en matière synthétique cellulaire légère. La face supérieure de la pièce 4, inclinée vers l'avant, est plane et elle est revêtue d'une garniture 5 constituée par une feuille de feutre collée sur la pièce 4.

Cette garniture 5 est munie à l'avant de deux pattes latérales opposées 6 et 7 et à l'arrière, de chaque côté du talon, de deux pattes latérales 8 et 9. Lorsque le support plantaire 1 est en dehors de la chaussure, les pattes s'étendent de chaque côté du support, dans le même plan que le reste de la garniture 5. Lorsque le support plantaire 1 est disposé dans la chaussure comme représenté à la figure 1, les pattes 6 à 9 se relèvent et viennent s'appliquer contre la paroi intérieure de la coque 2 en réduisant la largeur intérieure de cette coque. Dans cette position, la chaussure est adaptée à un pied relativement très étroit.

Si l'utilisateur, par exemple l'acheteur, a un pied plus large, il suffit d'éliminer une ou deux pattes latérales, en avant et/ou en arrière, pour donner davantage de place au pied.

D'autre part, en repliant sur le support plantaire une ou deux pattes 8 ou 9, ou en repliant l'une sur l'autre les deux pattes 8 et 9, on peut augmenter la hauteur du support plantaire au niveau du talon.

D'une manière générale, le support plantaire pourra comporter au moins une patte latérale à l'avant ou à l'arrière.

Selon une variante d'exécution représentée à la figure 2, qui montre le support plantaire 1 vu de dessous, les pattes latérales, par exemple les pattes latérales 6 et 7 représentées, peuvent être repliées sous le support plantaire dans des dégagements formés par des creusures 10 et 11 ménagées dans la pièce profilée 4. Cette disposition permet d'escamoter les pattes latérales sans les couper, ce qui permet d'élargir ou de rétrécir la chaussure à volonté, ce qui peut être utile si la chaussure est utilisée par différentes personnes, comme c'est le cas par exemple des chaussures de location.

La garniture 5 peut bien entendu être en toute matière souple.

